

LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES A LANCÉ SON PROGRAMME HANDI'TALENTS 2026-2027, DESTINÉ À ACCOMPAGNER LES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL.

UNE COMMUNICATION LARGEMENT INSUFFISANTE

Sur le papier, l'initiative est intéressante. Coaching, mentorat, formations, accompagnement personnalisé pendant six mois... autant d'outils qui doivent permettre aux collègues bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de construire leur évolution de carrière. Encore faut-il que les agents soient informés de son existence.

C'est en échangeant entre militants que nous avons découvert que la note de la Direction Générale du 8 juin 2026 était passée complètement inaperçue dans de nombreuses directions.

Plusieurs collègues, pourtant directement concernés, n'en avaient jamais entendu parler.

Aucune mise en avant sur l'intranet, une diffusion très confidentielle, une échéance initialement fixée au 3 juillet... tout semblait réuni pour que ce dispositif soit peu visible ! Nous venons d'apprendre que **la date limite de dépôt des candidatures a finalement été repoussée au 31 juillet 2026.**

Une décision bienvenue, mais qui ne règle pas le problème de fond : les dispositifs d'accompagnement n'ont de sens que si les agents connaissent leur existence.

L'ACCOMPAGNEMENT, C'EST BIEN. LES PROMOTIONS, C'EST MIEUX.

Au-delà de Handi'Talents, la CFDT Douane souhaite rappeler qu'un autre dispositif reste largement sous-utilisé à la DGDDI.

Depuis le décret de 2019, les administrations disposent d'une possibilité expérimentale de promotion des agents en situation de handicap au sein de la catégorie supérieure. Or, à la DGDDI, ce dispositif reste encore largement sous-utilisé.

Cette année encore, seules trois promotions de catégorie C vers B seront réalisées, et aucune promotion de catégorie B vers A, contrairement à ce qui existe dans d'autres ministères, alors que les agents de catégorie B représentent aujourd'hui la majorité des effectifs de la DGDDI.

Pourtant, les collègues concernés existent. Ils exercent leurs missions avec compétence, font vivre les services et remplissent pleinement les conditions pour évoluer dans leur carrière.

L'égalité des chances ne peut pas se limiter à des discours ou à des programmes d'accompagnement. Elle doit aussi se traduire par des perspectives d'évolution professionnelle réelles.

LA CFDT DOUANE DEMANDE

- une communication systématique et visible sur tous les dispositifs destinés aux agents en situation de handicap ;
- un bilan national des promotions réalisées au titre du décret de 2019.
- la mise en œuvre effective des promotions intra catégorielles ouvertes aux agents RQTH, notamment de catégorie B vers A, cette possibilité n'ayant, à notre connaissance, jamais été mise en œuvre à la DGDDI.
- un accompagnement personnalisé des collègues souhaitant déposer leur candidature.

L'INCLUSION NE SE MESURE PAS AU NOMBRE DE PLAQUETTES DIFFUSÉES. ELLE SE MESURE AUX CARRIÈRES QUI PROGRESSENT.

HANDI'TALENTS,
JUILLET 2026

